

M

Pr du 13/12/05.

↳ CN.

↳ Adm: 13/12/05.

↳ DF.

**ROUX COMBALUZIER SCHINDLER**  
Société Anonyme au Capital de 19 846 200 €  
Siège Social : 1 rue Dewoitine 78140 VELIZY VILLACOUBLAY  
719 801 854 RCS VERSAILLES

9132913

Monsieur Richard MAIOCCHI  
Président du Conseil d'Administration  
SCHINDLER  
1 rue Dewoitine  
78140 VELIZY VILLACOUBLAY

U

Vélizy, le 13 décembre 2005

2872



Monsieur le Président,

Je vous informe par la présente, qu'à compter de ce jour, les fonctions de représentant permanent de ROUX COMBALUZIER SCHINDLER au sein du conseil d'administration de votre société seront assurées par Monsieur Alexis SALMON-LEGAGNEUR demeurant 30 Rue Reinhardt 92100 BOULOGNE, en mes lieu et place.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

A handwritten signature in cursive script, appearing to read "Emmanuel Altmayer".

Monsieur Emmanuel ALTMAYER

Directeur Général

**SCHINDLER**  
**Société Anonyme au Capital de 7.500.000 €**  
**Siège Social : 1 rue Dewoitine 78140 VELIZY VILLACOUBLAY**  
**383 711 678 RCS VERSAILLES**

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

L'an deux mille cinq,

Le 13 décembre,

A 11 Heures 30,

Le Conseil d'Administration s'est réuni au siège social, sur convocation régulière de son Président.

Il résulte du registre de présence qu'à cette réunion :

**ETAIENT PRESENTS OU REPRESENTES :**

- Monsieur Richard MAIOCCHI, Président du Conseil d'Administration,
- La société ROUX COMBALUZIER SCHINDLER représentée par Monsieur Emmanuel ALTMAYER, également Directeur Général,
- Monsieur Miguel Angel RODRIGUEZ.

**ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE**

- Monsieur Alain CHENU, Délégué du Comité d'Entreprise,
- Monsieur Amalio MERINO, Délégué du Comité d'Entreprise,
- Monsieur Daniel VERHEE, Délégué du Comité d'Entreprise,
- Monsieur Alexis SALMON-LEGAGNEUR.

**ETAIT ABSENT ET EXCUSE**

- Monsieur Robert PELLETIER, Délégué du Comité d'Entreprise.

Aucun des participants à la réunion n'élevant de contestation sur le mode de convocation du présent conseil, et le quorum requis étant atteint, le Conseil constate qu'il peut valablement délibérer.

Monsieur Richard MAIOCCHI préside la séance.

Monsieur Philippe LHOMME remplit les fonctions de secrétaire.

Le Président rappelle que le Conseil est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

### **ORDRE DU JOUR**

1. Démission du Directeur Général
2. Nomination d'un Directeur Général
3. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

Il donne lecture de son exposé.

Le Président fait ensuite donner lecture et approuver par le Conseil, les résolutions suivantes :

### **PREMIERE RESOLUTION**

#### **DEMISSION DU DIRECTEUR GENERAL**

Le Président informe le Conseil que Monsieur Emmanuel ALTMAYER, lui a donné sa démission de ses fonctions de Directeur Général, à effet au trente et un décembre 2005.

Le Conseil prend acte de cette démission et remercie Monsieur Emmanuel ALTMAYER pour les services rendus à la société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

### **DEUXIEME RESOLUTION**

#### **NOMINATION D'UN DIRECTEUR GENERAL**

Le Président rappelle que dans sa réunion du 4 juin 2002, le Conseil, en application des dispositions de la loi Nouvelles Régulations Economiques du 15 mai 2001 et de l'article 17 des statuts, a décidé de dissocier les fonctions de Président de celles de Directeur Général, ce dernier assumant la direction générale de la société.

Le Conseil, dans le cadre de cette dissociation des fonctions, décide de nommer à compter du premier janvier 2006, Monsieur Alexis SALMON-LEGAGNEUR, demeurant 30 Rue Reinhardt 92100 BOULOGNE, en qualité de Directeur Général.

Il exercera ses fonctions de Directeur Général pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2005.

Monsieur Alexis SALMON-LEGAGNEUR remercie le Conseil de sa confiance et déclare accepter ce mandat et satisfaire à toutes les conditions légales, réglementaires et statutaires.

En sa qualité de Directeur Général, Monsieur Alexis SALMON-LEGAGNEUR assumera, sous sa responsabilité, la direction générale de la société et représentera celle-ci à l'égard des tiers.

Il sera investi, dans les limites légales des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société, dans la limite de l'objet social.

Dans ces limites, le Directeur Général pourra partiellement déléguer ses pouvoirs.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

### **TROISIEME RESOLUTION**

#### **POUVOIRS POUR L'ACCOMPLISSEMENT DES FORMALITES**

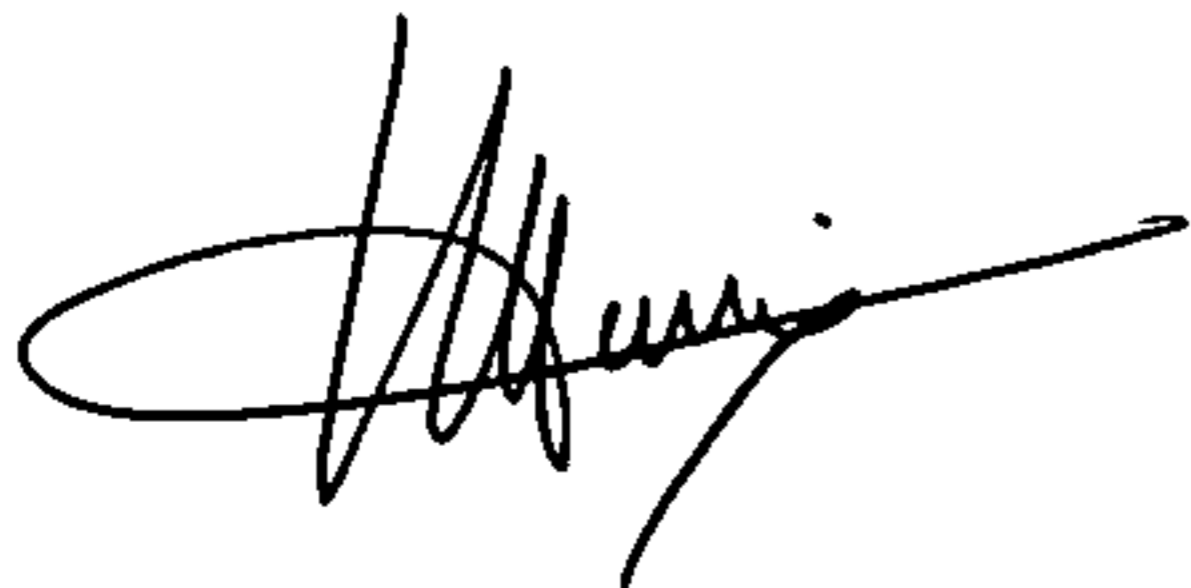
Le Conseil donne tous pouvoirs à son Président, à son Directeur Général ou à toute personne qu'il se substituerait pour remplir toutes formalités de publicité ou autres prescrites par la Loi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et un Administrateur.

**LE PRESIDENT**



**UN ADMINISTRATEUR**

